**Zeitschrift:** Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de

Fer du Gothard

Herausgeber: Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

**Band:** 16 (1887)

**Rubrik:** Organes de l'administration

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à double voie, vis-à-vis du prix de fr. 3733. — par mètre prévu aux devis. En vertu d'une disposition du Conseil fédéral, les frais occasionnés par le payement de ce titre de jouissance seront, dans les comptes futurs, placés sous la rubrique des dépenses à amortir.

Depuis un assez grand nombre d'années, on projette de créer à côté de la voie ferrée reliant Chiasso à Milan par Côme et Monza, une communication de nature à abréger la distance entre le chemin de fer du Gothard et Milan et à présenter de meilleures conditions d'exploitation, et cela au moyen d'une ligne s'embranchant à Mendrisio et se dirigeant sur Milan par Saronno. Mais tous les efforts faits jusqu'ici dans ce but sont restés sans résultat. Dans sa séance du 23 octobre 1887, notre Conseil d'administration fut informé qu'à l'effet de réaliser ce projet, la Junte municipale de Milan avait pris l'initiative et prié le Conseil communal de l'autoriser 1) à demander au Gouvernement pour la Ville de Milan la concession d'un chemin de fer de Saronno à la frontière italo-suisse près Mendrisio, 2) à offrir au Gouvernement de construire aux frais de la Ville la douane rendue nécessaire par l'exécution de la nouvelle ligne, à la condition que la dite douane fût élevée dans la ville de Milan. Sur la proposition de quelques membres italiens du Conseil d'administration, ce dernier invita dans la même séance la Direction à se mettre en rapport soit avec la Ville de Milan, soit avec le Conseil fédéral, dans le but de faciliter, en ce qui concerne la Compagnie du Gothard, l'exécution de la ligne susdénommée. Le 28 octobre le Conseil communal de Milan adopta à l'unanimité les propositions précitées de sa Junte et il ressort de communications faites par le Syndic de la ville de Milan avec lequel la Direction est entrée en relations conformément à la décision du Conseil d'administration, que les négociations entamées par la Municipalité de Milan avec le Gouvernement italien sont en bonne voie et font prévoir une prochaine et satisfaisante solution de la question.

Dans l'hypothèse de ce résultat, nous avons le 10 février 1888, demandé au Département fédéral des chemins de fer de nous accorder la concession du tronçon de cette ligne situé sur territoire suisse et devisé à environ un million de francs, ligne qui abrégera d'à peu près 11 kilomètres et améliorera notablement les communications entre le Gothard, Milan et l'Italie; dans notre demande de concession nous avons fait remarquer expressément que l'achèvement du tronçon suisse devrait être fixé pour l'époque de la mise en exploitation de la ligne italienne et que si l'exécution de celle-ci venait à être abandonnée, notre concession serait par le fait même annulée, et nous sommes partis de la supposition que la douane internationale serait exécutée, selon les décisions de la Municipalité milanaise, aux frais de la Ville de Milan.

Vu l'art. 20, chiffre 5 des statuts, nous vous prions de bien vouloir donner votre approbation à l'extension de notre réseau au moyen du tronçon Mendrisio-frontière suisse, pour le cas où la ligne italienne de raccordement de la frontière suisse à Saronno et Milan viendrait à se construire.

# II. Organes de l'administration.

L'organisation de l'Administration générale n'a pas changé pendant l'exercice de 1887.

Quant à l'état du personnel des organes de la Compagnie, nous avons à rappeler ce qui suit: les Administrateurs dont les fonctions étaient expirées, ont été réélus comme tels par l'Assemblée générale pour une nouvelle période de 6 années; ce sont: MM. A. Salomonsohn, Directeur de la Société d'escompte, à Berlin; H. Dietler, Membre de la Direction, à Lucerne; le Commandeur

Correnti, Membre du Parlement italien, à Rome; l'ingénieur Tortarolo, à Gênes, et l'ingénieur Maraini, à Rome; d'autre part le Conseil fédéral a confirmé comme Administrateurs et pour la même période: MM. le Commandeur Allievi, Sénateur du Royaume d'Italie, à Rome, et Spiller, Conseiller d'Etat, à Winterthur; l'Assemblée générale a de plus repourvu les trois vacances survenues dans le Conseil d'administration en suite du décès de MM. Stæhelin-Brunner, à Bâle, von Hettlingen, Conseiller aux Etats, à Schwyz, et Duelberg, Conseiller de régence intime, à Berlin, par la nomination pour la fin du mandat de leurs prédécesseurs, de MM. Geigy-Merian, ancien Conseiller national, à Bâle, Suter, Conseiller d'Etat, à Muottathal, et le Baron Edouard von Oppenheim, à Cologne.

Ensuite le Conseil d'administration a réélu M. Dietler comme Membre de la Direction et nommé M. le Colonel Arnold Suppléant de la Direction à la place de M. von Hettlingen décédé.

En ce qui concerne l'état du personnel des fonctionnaires supérieurs, nous avons eu à enregistrer en 1887 quelques pertes très sensibles, d'abord par le décès de MM. J. Stocker, Chef de la Traction, et A. Stocker, Chef du Bureau de revision des comptes, et ensuite par le départ de M. H. Stamm, Secrétaire de la Direction, appelé au poste de Chef du Bureau central de l'exploitation des chemins de fer de l'Union-Suisse. Ces vacances ont été repourvues comme suit: M. Emile Frey, d'Olten, ex-Chef de nos ateliers centraux, a été nommé Chef de la Traction; M. Albert Furrer, de Bauma, ex-Chef-comptable, a été élu Chef du Bureau de revision des comptes; M. Albert Winkler, de Lucerne, jusqu'ici premier commis au Bureau de revision des comptes, a été nommé Chef-comptable, et M. Jos. Gut, d'Altishofen, ex-Chef de bureau de notre Inspecteur principal de l'exploitation, a été appelé au poste de Secrétaire de la Direction.

Quant à la construction du nouveau bâtiment d'administration, nous dirons que l'édifice a été couvert en 1887.

Pendant le dernier exercice, le Conseil d'administration a pris dans 4 séances 32 décisions et la Direction dans 114 séances en a pris 4904.

#### III. Finances.

Ainsi qu'il ressort du bilan annuel, le capital-subvention de fr. 119,000,000. —
et le capital-actions de
n'ont pas subi de modification en 1887, l'augmentation de ce dernier (voir page 6) résolue par l'Assem-
blée générale des actionnaires du 28 novembre 1887, n'ayant été effectuée qu'au début de l'année 1888.
En ce qui concerne le capital-obligations, la conversion de l'emprunt 5 % en obligations 4 %
a fait de nouveaux progrès durant l'exercice. La IIIº série des obligations 5 % au montant primitif
de 18 millions et dont il restait en circulation au 31 décembre 1886 fr. 6,010,000
et au 1 <sup>er</sup> avril 1887 fr. 5,954,000. —
a été remboursée à cette dernière date conformément à la dénonciation du 1er octobre
1886, et cette somme a été mise en temps voulu à notre disposition par le Con-
sortium qui s'est chargé de la conversion.
Au cours de l'année 1887, celui-ci nous a livré encore un montant d'obli-
gations 5% de
total fr. 6,856,500. —
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·